

# Conseils Pratiques

## Entretien et révision des installations de sécurité et techniques

Les entretiens et révisions des installations de sécurité et techniques sont à faire régulièrement suivant la réglementation et normes en vigueur. Ces entretiens et révisions doivent être faits par des firmes spécialisées délivrant un certificat conforme que les installations ont été révisées et sont dans un bon état de fonctionnement. Ils ont encore pour but que les installations techniques se trouvent toujours dans un état impeccable, ont un bon rendement et un impact moindre sur l'environnement. Le bon fonctionnement des installations de sécurité est essentiel pour la sécurité des occupants des institutions. Ci-dessous vous trouvez un relevé des installations de sécurité et techniques les plus importantes à réviser avec les périodes des révisions prévues par la réglementation et normes en vigueur.

Installations de sécurité:		
Installation de détection incendie	obligatoire tous les ans	
Installation de détection de gaz	obligatoire tous les ans	
Lampes de sécurité	obligatoire tous les ans	
Radio Cattenom		recommandation 1 x an
Extincteurs	obligatoire tous les ans	
Système de désenfumage	obligatoire tous les ans	
Interrupteur différentiel <sup>1</sup>	obligatoire tous les ans	
Clapets coupe-feu	obligatoire tous les ans	
Coffret de premier secours	obligatoire tous les ans	
Robinet d'Incendie Armé RIA	obligatoire 1 x an	
Couverture anti-feu		recommandation 1 x an

Installations techniques:		
Chauffage à gaz	obligatoire tous les 4 ans	
Chauffage à mazout	obligatoire tous les 2 ans	
Cheminée	obligatoire tous les 2 ans	
Filtres d'alimentation d'eau		recommandation 1 x an
Ascenseur	obligatoire 11 x an + 1 x an organisme de contrôle	
Monte charge	obligatoire 1 x an + 1 x an organisme de contrôle	
Monte escaliers	obligatoire 2 x an + 1 x an organisme de contrôle	
Ventilation		recommandation 1 x an
Hotte cuisine		recommandation 2 x an
Adoucisseur d'eau		recommandation 1 x an
Centrale téléphonique	Batteries si existantes	recommandation 1 x an
Climatisation	obligatoire tous les ans	

*Pour toutes questions, veuillez vous adresser à notre service technique au 26 36 50 1*